

CONSEIL MUNICIPAL 2016-09

COMPTE-RENDU SOMMAIRE DE LA SEANCE DU 10 DÉCEMBRE 2016

L'an deux mille seize, le 10 décembre à 11 h 00, le Conseil Municipal de Clermont-Savès, régulièrement convoqué, s'est réuni dans la salle du Conseil.

Etaient présent-e-s : Gaëtan LONGO - Philippe CAPDEVILLE - Patrick MEGRIER - Raymond BORT - Nadine DAX - Nathalie MARSOT-Michel ESPINASSE - Arnaud AUGIER -	Absent-e-s donnant procuration : Absent-e-s excusé-e-s : Absent-e-s : Magalie BENSIMON – Alain BESCOPE
	Secrétaire de séance : Philippe CAPDEVILLE

Le dernier compte-rendu du Conseil Municipal en date du 17 novembre 2016 est approuvé à l'unanimité.

09-1 : Modification des statuts de la CCGT et définition de l'intérêt communautaire de la compétence économique

Le maire informe les membres du conseil municipal que le conseil communautaire du 15 novembre 2016 a délibéré à l'unanimité sur la modification des statuts de la communauté de communes de la Gascogne Toulousaine.

Suppression des articles 4.2.1 et 4.2.2 et ajout des articles suivants :

Article 4.2 :

Actions de développement économique dans les conditions prévues à l'article L. 4251-17 ; création, aménagement, entretien et gestion de zones d'activité industrielle, commerciale, tertiaire, artisanale, touristique, portuaire ou aéroportuaire ; politique locale du commerce et soutien aux activités commerciales d'intérêts communautaire ; promotion du tourisme, dont la création d'offices de tourisme

Article 4.3 :

Aménagement, entretien et gestion des aires d'accueil des gens du voyage Observation des dynamiques commerciales sur le territoire

Article 4.4 :

Collecte et traitement des déchets des ménages et déchets assimilés

Ajout de la compétence suivante à l'article 6.4 :

Equipements touristiques :

Les chemins de randonnée identifiés par le schéma local de développement touristique : soutien à la conception des chemins de randonnées, réalisation de petits équipements (signalétique et balisage) et mise en réseau des circuits de randonnée.

« Création, extension, aménagement, gestion, communication et entretien des zones d'activités industrielles, commerciales, tertiaires, artisanales et agricoles :

Définition de l'intérêt communautaire de la compétence économique :

- Toutes les zones d'activités économiques existantes et leurs extensions dont la communauté de communes est propriétaire du foncier et / ou elle est propriétaire de la voirie
 - Toute nouvelle zone d'activités économiques où la communauté de communes détiendra du foncier et / ou elle sera propriétaire de la voirie » ;
- « Actions de développement économique :
- Construction, aménagement et entretien de bâtiments relais, hôtels d'entreprises

- Création, aménagement et entretien de la Maison Commune Emploi Formation (M.C.E.F.) de la Save à la Gimone
- Actions favorisant le maintien, l'extension ou l'accueil d'entreprises et promotion des activités économiques »
- « Compétence politique locale du commerce :
- Observation des dynamiques commerciales sur le territoire
- Élaboration du document d'aménagement artisanal et commercial
- Avis communautaire avant la tenue d'une commission départementale d'aménagement commercial (CDAC)
- Débat avant l'implantation d'un nouveau centre commercial
- Financement d'animation et d'événements »

09-2 : Décision Modificative n° 04 – Mouvements de crédits

Désignations	Diminution sur crédits ouverts	Augmentation sur crédits ouverts
DF 022 Dépenses imprévues	5 000 €	
DF 6061 Fournitures non stockables		4 900 €
DF 66111 Intérêts réglés à échéance		100 €

Fin de séance à 11 h 45

Gaëtan LONGO
Maire